Compte rendu réunion du Conseil Municipal
Séance du 24/05/2022

Nombre de conseillers :	en exercice :	19
	Présents :	12
	Votants :	16

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMBOEUF dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire le mardi 24 mai 2022 à 18 h 45, salle de la Mairie, sous la présidence de Mr le Maire André CHARBONNIER.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 17/05/2022

Etaient présents : Mr André CHARBONNIER, Maire,
MM, Gabriel Bénier, Adjoint,
MM Claire CHATRE, Axelle MILLION BRODAZ, Jean-Claude BORY, Marie GAILLARD, Ludovic ANGENIEUX, Karine BONNIE, Sébastien JACQUET, Philippe GUYOT, Pascal VIGOUROUX Teddy CREPIN, Conseillers Municipaux.
Absents excusés : Séverine KOSMALA, Emmanuelle MONTERYMARD, Blandine BARRIOL, Bertrand MANUGUERRA Virginie PERBET, Bernard FAURE, Françoise GUILLOT
Procurations de vote : Emmanuelle Monterymard a donné pouvoir à Marie GAILLARD ; Bertrand Manuguerra a donné pouvoir à André CHARBONNIER, Françoise Guillot a donné pouvoir à Gabriel Bénier, Blandine Barriol a donné pouvoir à Axelle Million Brodaz ;
Secrétaire élue pour la durée de la séance : Philippe GUYOT

Objet : Acquisition de la propriété cadastrée AA 35 appartenant au Conseil départemental de la Loire.

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal le courrier de Mr le Président du Conseil Départemental concernant ex-propriété Marmillon cadastrée section AA N° 35. Le département de la Loire souhaite vendre cette maison et demande la position du conseil municipal quant à son acquisition.

Le Conseil départemental propose un prix de vente à 130 000 €. La surface du terrain est de 3 030 m².

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide de l'acquisition de cette maison (propriété cadastrée AA 35 appartenant au Conseil Départemental de la Loire) au prix de 130 000 €,
- Autorise Mr le Maire à signer l'acte de vente ainsi que tout document s'y rapportant.

Objet : Acquisition bande de terrain appartenant à Mr Stéphane DAMIEN - Champvert

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 9 décembre 2021 n° 4 concernant l'acquisition d'une bande de terrain à proximité de l'espace de loisirs de Champvert.

Il s'git donc d'acquérir une bande de terrain d'une surface approximative de 750 m² au prix de 5.5 € le m².

Mr le Maire propose au Conseil Municipal de porter l'indemnité d'éviction à 1 € le m².

Il précise également qu'il authentifie les actes en la forme administrative, et que par conséquent, il ne peut en être signataire. Il propose au Conseil la désignation de Mr Bernard FAURE, adjoint, pour signer l'acte authentique à intervenir avec le propriétaire concerné.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Approuve l'acquisition de terrain tel que défini ci-dessus, soit 5.5 € le m² pour le terrain et 1 € le m² pour l'indemnité d'éviction
- Désigne Mr Bernard FAURE, adjoint, pour représenter la commune
- Autorise Mr Bernard FAURE à signer les actes authentiques à intervenir avec le propriétaire

Objet : abandon d'une partie du chemin rural du Bécot à Mr et Mme Christian DAMIEN

Mr le Maire explique au Conseil Municipal qu'une partie du chemin rural du bécot empiète sur la propriété de Mr et Mme DAMIEN Christian ;

Afin de corriger cette erreur cadastrale et être plus en phase avec la réalité, il est proposé de leur céder cette partie du chemin (voir plan).

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve la cession de cette partie du chemin rural du Bécot à Mr et Mme Christian DAMIEN pour l'euro symbolique
- Dit que les frais de géomètre et d'acte seront à la charge de la commune de CHAMBOEUF ;

Objet : Indemnité de gardiennage de l'église- 2022

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient d'allouer une indemnité de gardiennage de l'église à Mr Jean GONON pour 2022.

Conformément aux circulaires du 8/01/1987 et du 29/07/2011, il propose de verser la même indemnité que celle versée en 2021, soit 479.86 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le versement de cette indemnité à Mr Jean GONON.

Objet : Conventions avec St Etienne Métropole pour l'instruction des ADS et la mise à disposition d'un outil informatique dématérialisé.

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal des deux projets de conventions avec St Etienne Métropole concernant le service de la plateforme ADS et la mise à disposition de l'outil de dématérialisation permettant de recevoir et d'instruire les demandes d'autorisation d'urbanisme sous forme dématérialisée.
Il est proposé d'adhérer au niveau 2 de la plateforme ADS et d'être doter de cet outil informatique.
Après avoir pris connaissance des projets de conventions, et en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve ces conventions
- Décide d'adhérer au niveau 2 de la plateforme ADS
- Autorise Mr le Maire à les signer.

Objet : Création d'un nouvel emploi d'adjoint technique aux espaces verts/et voirie pour 32 h hebdomadaires.

Conformément à l'article 38 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. La décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Compte tenu qu'un agent en contrat d'apprentissage terminera sa formation le 31/08/2022, il convient de créer l'emploi correspondant.

Le Maire propose à l'assemblée :
La création d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet *à raison de 32 heures hebdomadaires* aux services techniques à compter du 1er septembre 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 38,

Vu le tableau des emplois,

Vu l'avis du Comité technique réputé favorable,

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire,

- de modifier comme suit le tableau des emplois :

SERVICES TECHNIQUES					
EMPLOI	**GRADE(S) ASSOCIE(S)**	**CATEGORIE**	**Ancien effectif**	**Nouvel effectif**	**Durée hebdomadaire**
Agents aux espaces verts et à la voirie	Adjoint technique principal 2ème classe	C	1 0	1 2	TC TNC

- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Objet : Recrutement d'agents contractuels – postes d'ATSEM et cantine scolaire

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal le départ à la retraite de deux agents au groupe scolaire : un poste d'ATSEM et un poste à la cantine.
Afin de revoir l'organisation du temps de travail, et notamment de ne plus avoir des amplitudes de travail aussi importantes, il est proposé au Conseil Municipal de recruter 3 agents en contrat à durée déterminée dans un 1er temps :

- Deux agents à 20 h 29 hebdomadaires (temps de travail annualisé) aux fonctions d'ATSEM
- Un agent à 15 h45 hebdomadaires (temps de travail annualisé) à la cantine

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve ces recrutements comme énoncé ci-dessus,
- Autorise Mr le Maire à signer les contrats à durée déterminée du 30 août 2022 jusqu'au 29 aout 2023.

Objet : Tarifs 2023/2024

Mr Bénier, adjoint propose au Conseil Municipal de se prononcer sur les tarifs des salles et matériels proposés à la location pour l'année 2023 et pour l'année 2024 pour le Trait d'union (puisque les réservations de la salle Trait d'union s'effectuent deux ans à l'avance) :

SALLES	2022	2023	2024
LA RECRE			
WEEK END	260	260	
Réception	150	150	
Réunion-expo			
Journée (semaine)	180	180	
½ journée (semaine)	90	90	
Week-end	480	480	
CHAMBOSCO			
WEEK END	190	190	
Réception	130	130	
Réunion-expo idem la récré			
TRAIT d'UNION			
CHAMBOEUF	700	700	700
Personnes extérieures à la commune	1 350	1 400	1400
Location en semaine la journée ou la soirée pour les personnes extérieures à la commune	800	800	800
CHAPITEAUX	30	30	
TABLES /BANCS	3	3	

Tarifs location Chalet des roses à compter du 1er janvier 2023 :

	De mai à septembre (Haute saison)	D'octobre à avril (Basse saison)
Nuitée en semaine	80 €	70 €
Week-end (vendredi soir et samedi soir)	90 € la nuitée	80 € la nuitée
Semaine (soit 7 nuits)	450 €	400 €
2 semaines	800 €	700 €
3 semaines	1200 €	1050 €
4 semaines	1600 €	1400 €
Tarifs pour pèlerin St Jacques	30 € pour une personne 55 € pour deux personnes	30 € pour une personne 55 € pour deux personnes
Tarif ménage	40 €	40 €
Tarifs locations draps	8 € pour un lit	8 € pour un lit

- Les concessions au cimetière

Concession pour 30 ans dimensions 1 m x 3 m = 300 €
Concession pour 30 ans dimensions 2 m x 3 m = 600 €
Concession pour 50 ans dimensions 1 m x 3 m = 450 €
Concession pour 50 ans dimensions 2 m x 3 m = 900 €
Concession avec pourtour en béton 200 € en plus du tarif appliqué
Il rappelle que les dimensions des concessions dans le nouveau cimetière sont de 2 m x 3 m, les tarifs restant les mêmes, soit 600 € pour 30 ans et 900 € pour 50 ans

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces tarifs pour 2023 et 2024.